

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 3 avril 2023 à 20h au Centre administratif à Sept-Îles.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Caroline Leduc, Mélanie Raymond, Nadia Beaudoin, Anne-Michelle Dérose, Dominique Lebel, Jessica St-Laurent, Michela Cox et messieurs Denis Clements et Amaury Le Boyer et Cindy Bourgeois

SONT PRÉSENTS À DISTANCE : Mesdames Danièle Lefebvre et Lyne Lévesque

SONT ABSENTS : Mesdames Kyra Robertson, Lydia Gagné et Nancy Noël, directrice des ressources humaines et secrétaire générale

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Poirier, directeur général et madame Johanne Moreau, en remplacement de Nancy Noël.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur LeBoyer ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

REMPACEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE LA RENCONTRE DU 3 AVRIL 2023 RÉSOLUTION CA 2022-2023/072

CONSIDÉRANT l'absence de madame Nancy Noël;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et adopté à l'unanimité;

DE DÉSIGNER Johanne Moreau afin d'assurer les fonctions de secrétaire pendant la séance du 3 avril 2023.

2. VÉRICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE

Madame Moreau valide la légalité de la séance. La séance est légale. Il est 20h34.

3. RÉFLEXION : Monsieur Le Boyer souligne les beaux échanges et souhaite que le climat demeure.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION CA 2022-2023/073

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Anne-Michelle Dérose et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer soit accepté tel que présenté.

5. PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX QUESTIONS DIVERSES RÉSOLUTION CA 2022-2023/074

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Cléments et adopté à l'unanimité que la période d'inscription aux questions diverses demeure ouverte.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

7. DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 30 JANVIER ET DU 14 MARS 2023 RÉSOLUTION CA 2022-2023/075

CONSIDÉRANT l'article 170, 2^e paragraphe de la "Loi sur l'instruction publique" : « Le Conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux du 30 janvier et du 14 mars ont été remis à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et adopté à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire les procès-verbaux.

**8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2023
RÉSOLUTION CA 2022-2023/076**

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Cindy Bourgeois et adopté à l'unanimité d'accepter le procès-verbal suivant :

Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023 du Conseil d'administration tel que déposé.

**9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2023
RÉSOLUTION CA 2022-2023/077**

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Danièle Lefebvre et adopté à l'unanimité d'accepter le procès-verbal suivant :

Procès-verbal de la séance du 14 mars 2023 du Conseil d'administration tel que déposé.

**10. OBJECTIFS ET PRINCIPES DE RÉPARTITION
DES RESSOURCES FINANCIÈRES /
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
RÉSOLUTION CA2022-2023/078**

CONSIDÉRANT l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer doit répartir de façon équitable entre ses établissements l'ensemble des revenus disponibles, déduction faite du montant qu'elle détermine pour ses besoins et ceux de ses comités;

CONSIDÉRANT que les consultations nécessaires ont été effectuées ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jessica St-Laurent et adopté à l'unanimité d'accepter le document « OBJECTIFS ET PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 ».

**11. RÉNOVATION INTÉRIEURE DE 6 LOGEMENTS /
RÉSIDENCE DU PERSONNEL / FERMONT
ADJUDICATION DU CONTRAT À L'ENTREPRENEUR
RÉSOLUTION CA 2022-2023/079**

CONSIDÉRANT l'article 138 du règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs, résolution CA 2020-2021/019, datée du 1^{er} décembre 2020, attribuant le pouvoir au conseil d'administration d'octroyer des contrats de travaux de construction comportant une dépense supérieure à 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT le montant accordé par le MEQ pour les travaux de rénovation intérieure de 6 logements de la résidence du personnel de Fermont dans le cadre de la sous-mesure Résorption du déficit de maintien (50622) – année scolaire 2021 2022;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer est allé en appel d'offres public pour les travaux de rénovation intérieure de 6 logements de la résidence du personnel de Fermont;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues dans le délai prescrit et ont été ouvertes par le représentant du Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architecture DMG Architecture retenue comme consultant et maître d'œuvre par le Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT les résultats des soumissions :

| <u>Soumissionnaires</u> | <u>Montant avant taxes</u> |
|------------------------------|----------------------------|
| RPO Construction Inc. | 2 130 637, 90 \$ |
| Cévico Inc. | 2 159 368, 43 \$ |

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Nadia Beaudoin et adopté à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, **RPO Construction Inc.**, pour un montant forfaitaire de **2 130 637, 90 \$** excluant les taxes provinciales et fédérales;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Richard Poirier, à signer ce contrat pour et au nom du Centre de services scolaire du Fer;
- **D'AUTORISER** le directeur des ressources matérielles, monsieur Benoît Beauchemin, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet;
- **QUE** les modifications au contrat qui occasionnent des dépenses supplémentaires soient autorisées selon les dispositions prévues au règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs (CA 2020-2021/019)

**12. CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE /
FERMONT /
ANNÉES SCOLAIRES 2022-2023 À 2027-2028
RÉSOLUTION CA2022-2023/080**

CONSIDÉRANT les obligations du Centre de services scolaire du Fer en lien avec l'attribution des contrats pour le transport scolaire décrites dans la LIP;

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires sur le transport scolaire permettent une durée de contrat pouvant aller jusqu'à 8 ans;

CONSIDÉRANT les allocations budgétaires 2022-2023;

CONSIDÉRANT les besoins similaires aux autres années;

IL EST PROPOSE par l'administratrice Lyne Lévesque et adopté à l'unanimité d'octroyer le contrat de transport scolaire pour le secteur de Fermont à Transport Therrien inc. pour une période de 6 ans;

D'AUTORISER la régisseuse aux services éducatifs, responsable du transport scolaire, Mme Mireille Lejeune et le directeur général, M. Richard Poirier à signer le contrat dont le montant estimé pour 2022-2023 (excluant les taxes applicables et l'allocation supplémentaire allouée par le MEQ par véhicule) est mentionné ci-dessous. Le montant sera ajusté selon les règles établies par le ministère, tel que mentionné au contrat.

TRANSPORT THERRIEN INC.
Secteur de Fermont **191 056,00 \$**

**13. ENTENTES DE TRANSPORT /
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE SEPT-ÎLES /
ANNÉES SCOLAIRES 2022-2023 À 2027-2028
RÉSOLUTION CA2022-2023/081**

CONSIDÉRANT l'arrivée à échéance de l'entente de transport entre l'Institut d'Enseignement de Sept-Îles et le Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement majeur n'a été apporté à cette entente et que la majoration des sommes fait suite et correspond à l'entente intervenue entre le Centre de services scolaire du Fer et Autobus du Fer;

CONSIDÉRANT les arrangements convenus entre le Centre de services scolaire du Fer et l'Institut d'Enseignement de Sept-Îles;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et adopté à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** l'entente de transport scolaire pour les années 2022-2023 à 2027-2028 pour l'Institut d'Enseignement de Sept-Îles;
- **D'AUTORISER** la régisseuse aux services éducatifs, responsable du transport scolaire, Mme Mireille Lejeune et le directeur général, M. Richard Poirier, à signer l'entente.

**COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES /
ANNÉES SCOLAIRES 2022-2023 À 2027-2028
RÉSOLUTION CA2022-2023/082**

CONSIDÉRANT l'arrivée à échéance de l'entente de transport entre la Commission scolaire Eastern Shores et le Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement majeur n'a été apporté à cette entente et que la majoration des sommes fait suite et correspond à l'entente intervenue entre le Centre de services scolaire du Fer et Autobus du Fer;

CONSIDÉRANT les arrangements convenus entre le Centre de services scolaire du Fer et la Commission scolaire Eastern Shores;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc et adopté à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** l'entente de transport scolaire pour les années 2022-2023 à 2027-2028 pour la Commission scolaire Eastern Shores;
- **D'AUTORISER** la régisseuse aux services éducatifs, responsable du transport scolaire, Mme Mireille Lejeune et le directeur général, M. Richard Poirier, à signer l'entente.

**14. PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE
PORT-CARTIER ET LE CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DU FER
POUR LE CENTRE ÉDUCATIF L'ABRI
RÉSOLUTION CA2022-2023/083**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Port-Cartier et du Centre de services scolaire du Fer de reconduire le protocole d'entente actuel automatiquement;

CONSIDÉRANT le bon fonctionnement et la satisfaction des parties depuis sa signature;

CONSIDÉRANT que si nécessaire des dispositions du protocole permettront aux parties de le réviser s'il y a lieu;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Michela Cox et adopté à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général à confirmer la reconduction automatique de ce protocole avec la Ville de Port-Cartier.

15. PLAN D'EFFECTIFS / MODIFICATIONS DE POSTES / PERSONNEL DE SOUTIEN /

**CRÉATION DE POSTE / PERSONNEL DE SOUTIEN
MENUISIER
RESSOURCES MATÉRIELLES
RÉSOLUTION CA2022-2023/084**

CONSIDÉRANT les besoins au niveau des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT le départ annoncé à l'automne 2023 de l'ébéniste aux ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel soutien;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Cléments de procéder à la création d'un poste régulier à temps plein de menuisier aux ressources matérielles. Au départ à la retraite du titulaire du poste d'ébéniste, celui-ci sera aboli.

**ABOLITION / PERSONNEL DE SOUTIEN
TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION (SECTEUR FERMONT)
RÉSOLUTION CA2022-2023/085**

CONSIDÉRANT les besoins énoncés;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel soutien;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jessica St-Laurent de procéder à l'abolition du poste de technicienne en documentation (secteur Fermont) poste régulier à 28 h / semaine.

**CRÉATION / PERSONNEL DE SOUTIEN
AGENT DE BUREAU CLASSE II (SECTEUR FERMONT)
RÉSOLUTION CA2022-2023/086**

CONSIDÉRANT les besoins énoncés;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel soutien;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Caroline Leduc de procéder à la création d'un poste d'agent de bureau classe II (secteur Fermont) poste régulier à 35 h / semaine.

**ABOLITION / PERSONNEL DE SOUTIEN
TECHNICIEN EN TRAVAUX PRATIQUE
RÉSOLUTION CA2022-2023/087**

CONSIDÉRANT les besoins énoncés;

CONSIDÉRANT les difficultés en recrutement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel soutien;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Cindy Bourgeois de procéder à l'abolition du poste de technicien en travaux pratiques à 28 h / semaine (secteur Sept-Iles-Port-Cartier) à caractère cyclique.

**CRÉATION / PERSONNEL DE SOUTIEN
APPARITEUR
RÉSOLUTION CA2022-2023/088**

CONSIDÉRANT les besoins énoncés;

CONSIDÉRANT les difficultés en recrutement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel soutien;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Danièle Lefebvre de procéder à la création d'un poste d'appariteur à 35 h / semaine (secteur Sept-Îles) à caractère cyclique.

**CRÉATION / PERSONNEL DE SOUTIEN
APPARITEUR
RÉSOLUTION CA2022-2023/089**

CONSIDÉRANT les besoins énoncés;

CONSIDÉRANT les difficultés en recrutement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel soutien;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Michela Cox de procéder à la création d'un poste d'appariteur à 7 h / semaine (secteur Port-Cartier) à caractère cyclique.

**ABOLITION / PERSONNEL DE SOUTIEN
GARDIEN
RÉSOLUTION CA2022-2023/090**

CONSIDÉRANT les besoins énoncés;

CONSIDÉRANT la reprise des activités de la ville en soirée;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel soutien;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Anne-Michelle Dérose de procéder à l'abolition du poste de gardien à 20 h / semaine (secteur Fermont) à caractère cyclique.

**CRÉATION / PERSONNEL DE SOUTIEN
GARDIEN
RÉSOLUTION CA2022-2023/091**

CONSIDÉRANT les besoins énoncés;

CONSIDÉRANT la reprise des activités de la ville en soirée;

CONSIDÉRANT que les heures additionnelles se financeront avec ces activités;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel soutien;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Lyne Lévesque de procéder à la création d'un poste de gardien à 30 h / semaine (secteur Fermont) à caractère cyclique.

**16. DÉLÉGATION DE SIGNATAIRE
ENTENTE CAMPS DE JOUR
VILLE DE PORT-CARTIER
ET VILLE DE FERMONT
RÉSOLUTION CA2022-2023/092**

CONSIDÉRANT que les villes de Port-Cartier et Fermont utilisent des bâtiments du Centre de services scolaire du Fer pour la tenue de camps de jour durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que ce service est utilisé par nos élèves;

CONSIDÉRANT la mesure de soutien du MEQ au centre de services scolaire pour permettre ce partenariat;

CONSIDÉRANT les projets d'entente;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Nadia Beaudoin et adopté à l'unanimité **D'AUTORISER** le directeur général à signer les ententes avec les villes de Port-Cartier et Fermont.

**17. ADOPTION DU RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023
RÉSOLUTION CA 2022-2023/093**

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Raymond et adopté à l'unanimité d'accepter le rapport de la direction générale tel que présenté.

18. BLOC SUJETS

Aucun sujet.

19. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

20. BLOC D'INFORMATIONS

20.1. COMITÉ DE PARENTS :

Madame Jessica St-Laurent fait le bilan de la dernière rencontre. Les membres du comité sont très satisfaits des services de la Boîte à clé ainsi que le plan d'action proposé. Ils sont d'ailleurs à voir à une entente pour la suite.

20.2. COMITÉ ÉHDAA DE LA LIP :

Madame St-Laurent fait le bilan de la dernière rencontre du comité EHDAA. Elle souligne l'invitation à la table des organismes communautaires afin de voir les services offerts sur la Côte-Nord. Le souhait pour la suite est de recevoir un partenaire lors des séances afin de faire la présentation de leurs services.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune question.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

23. RAPPORT DES COMITÉS

23.1. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le point est reporté au prochain CA

23.2. COMITÉ DE VÉRIFICATION

Monsieur Denis Cléments fait la présentation du compte rendu. Plusieurs points ont été traités lors du dernier CA.

23.3. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES :

Une rencontre s'est déroulée juste avant la séance de ce soir. Le compte rendu sera présenté lors de la prochaine rencontre du CA.

23.4. COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT :

Il n'y a pas eu de rencontre.

23.5. RAP CÔTE-NORD :

Monsieur Poirier souligne que le comité est actif et que plusieurs actions sont concertées entre les différents employeurs du milieu afin de maintenir les jeunes à l'école et s'assurer de leur diplomation.

23.6. RSEQ :

Les dernières décisions ministérielles auront des impacts majeurs sur la survie du réseau. Les partenaires locaux se sont mobilisés pour trouver des solutions.

23.7. FCSSQ :

Le dossier d'auto-assurances progresse bien. Le tout devrait être mis en place pour juillet.

La FCSSQ œuvre en soutien au MEQ pour la pénurie de main-d'œuvre et le développement d'AEP.

Elle participe aussi aux travaux pour les négociations nationales avec les syndicats via le CPNCF.

23.8. CA DU CÉGEP DE SEPT-ÎLES :

Monsieur Servant était absent lors de la dernière rencontre.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CA 2022-2023/094

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Denis Cléments que la séance soit levée à 21h05.

La prochaine rencontre est prévue le 29 mai 2023.

25. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE-HUIS CLOS

Amaury Le Boyer
Président

Johanne Moreau
Secrétaire de la réunion